

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20240528-DEL0282024-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 22/05/2024

Date d'affichage :

DELIBERATION N° 028-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christophe MAUREL et Laurent RUDELLE

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU.
Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Jean-Luc CARMINATI
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Laurent RUDELLE qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES

Séverine ARGELLIES a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION AVEC Madame BEZIAT Christine POUR UNE MISE A DISPOSITION AU DOCTEUR Charles BOURGUIGNON

La commune du POUJOL-SUR-ORB a connu depuis quelques années une évolution préoccupante en matière d'accès aux soins après les départs successifs des médecins généralistes sans remplaçants. De nombreux habitants restent aujourd'hui sans médecin traitant et la population vieillissante doit se déplacer dans les communes voisines pour avoir accès aux soins.

Après maintes démarches infructueuses de la commune, Monsieur le Maire a été contacté par le Docteur Charles BOURGUIGNON qui exerce déjà à LAMALOU LES BAINS et qui pourrait intervenir également sur notre commune.

Ayant la volonté d'améliorer l'offre de soins de ses administrés, Monsieur le Maire propose de signer un bail de location de droit commun, à compter du 1^{er} juin 2024, avec Madame Christine BEZIAT, propriétaire d'un local sis 16 bis rue des Pountils à LE POUJOL-SUR-ORB.

Ce bail concerne deux pièces et des parties communes partagées avec le service infirmier déjà installé et est consenti pour un loyer de 300€. Ce local sera mis gratuitement à disposition de Monsieur le Docteur Charles BOURGUIGNON, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} juin 2024, qui assurera en contrepartie une permanence de trois demi-journées par semaine.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le bail de location de droit commun ci-annexé, pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juin 2024, et de mettre ce local à la disposition du médecin.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail relatif à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20240528-DEL0282024-DE



Le secrétaire de séance
Séverine ARGELLIES

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.